

PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE

Ce dispositif vise essentiellement à détecter des faits inhabituels ou sortant de « l'ordinaire » sur le territoire des communes concernées : passage et stationnement de véhicules étrangers à la commune, au département. Déplacement de personnels à pied , en reconnaissance, en situation de repérage avant commission d'actes délictueux, démarchage, faux VRP, dans les lotissements ou zones attractives.... Etc.

Une fraction de la population résidente jugée représentative, volontaire et de confiance, autorisant une bonne couverture géographique de la commune a été sélectionnée sur la base du volontariat pour faire acte de surveillance et de vigilance, donner l'alerte le cas échéant. Ils ont également un rôle essentiel en terme de relais , de sensibilisation , de formation de leurs concitoyens aux pratiques et mécanismes à même de permettre de lutter préventivement et efficacement contre la délinquance.

Ce sont les **référénts**. Ils acquièrent le renseignement et donnent l'alerte.

Cela aux fins de permettre l'intervention ciblée des patrouilles de gendarmerie présentes sur le terrain ou immédiatement disponibles à des fins préventives ou coercitives.

Ce dispositif trouve son sens et sa pertinence dans l'exercice actif de ces attributions. Toutes les parties prenantes doivent s'attacher par leur dynamisme et leur implication à le rendre « vivant ». Ils doivent s'investir par les contacts qu'ils prennent, par leur présence sur le terrain, par leurs échanges, par la communication qui en est faite et par l'exercice d'un retour de la gendarmerie sur les faits qui auront été signalés. Ceci sera naturellement à même de renforcer la motivation des référents .

Il s'agit d'une forme de partenariat, d'un cercle vertueux qui permet de lutter efficacement contre les atteintes aux biens et aux personnes : cambriolages certes, mais aussi, vandalisme, incivilités, escroqueries, abus de confiance... tout en recréant du lien , la résurgence d' une conscience citoyenne là où elle a pu faire défaut ou se déliter.

Sécurité et citoyenneté sont ainsi aujourd'hui hui et plus que jamais l'affaire de tous.

Aux fins de sensibiliser le plus grand nombre , la compagnie de gendarmerie départementale de Beaune diffusera , en respectant l'anonymat nécessaire, tous les trois mois, une extraction d'une trentaine de faits ayant eu lieu sur le ressort des communes qui relèvent de sa compétence. Des faits de vols et de cambriolages d'une part, des faits d'escroquerie et d'abus de confiance d'autre part aux conséquences souvent lourdes (financières, matérielles, psychologiques..) pour ceux qui en sont victimes .

Il apparaît que bien des faits eurent pu être évités sous réserve d'un minimum de précautions, d'un moindre angélisme, d'une moindre naïveté

Il appartiendra à chacun d'en prendre la mesure, **d'en assurer la diffusion** afin que cela puisse arriver de moins en moins. Une personne prévenue et informée étant de fait infiniment moins susceptible d'être victime de tels agissements. Il convient, par l'adoption d'automatismes et de mesures souvent simples au quotidien, de rendre plus compliqués , plus difficiles, plus risqués les agissements délictuels de ceux qui

en sont à l'origine.

Cela seul permettra d'en diminuer le nombre, la fréquence et de fait les conséquences. La prévention est le moyen essentiel dont nous disposons pour prévenir la délinquance de proximité , celle qui est la plus insupportable parce que nous touchant dans notre intimité.

Il est essentiel d'adopter et de faire connaître les attitudes et comportements suivants :

- Lors de la découverte d'un cambriolage ayant été commis à son domicile, il importe de ne toucher à rien, de ne pas ranger, de ne pas effacer les hypothétiques traces résiduelles. Seule la **préservation des lieux** permettra aux enquêteurs de la gendarmerie en charge des opérations de police technique et scientifique (PTS) de découvrir d'éventuels indices (relevés d'empreintes, traces ADN ..) permettant d'incriminer à terme leurs auteurs, de résoudre l'affaire et de retrouver les biens appartenant aux victimes .

-Utiliser le dispositif « **tranquillité vacances** » : en signalant son départ aux unités de gendarmerie, à son voisinage , aux référents participation citoyenne.

-En cas d'alerte, d'identification d'un fait sortant de l'ordinaire , **composer le 17** et rendre compte à la gendarmerie. Ne jamais avoir peur de déranger. Noter les faits , les éléments (plaques d'immatriculation) de manière aussi complète que possible, utiliser son téléphone et ses fonctionnalités : enregistrer, filmer, photographier...

-**Renforcer la protection passive** de son domicile autant qu'il est possible afin d'empêcher, de retarder, de compliquer les actes de prédation : barres de renforts permettant de sécuriser les volets, portes et fenêtres afin qu'ils ne cèdent pas à la première pression, portes blindées, barraudages , .. éclairages extérieurs déclenchés par détecteur de mouvement

-**Alarmes autonomes** . Cela est très efficace. L'essentiel des kits (magasins de bricolage) comprennent des détecteurs d'ouverture de portes, de fenêtres, des radars images détecteurs de mouvement .. reliés à une centrale déclenchant la sirène d'alerte en cas d'intrusion. Cette centrale pilote l'ensemble et peut transmettre images et alerte à votre smartphone. L'essentiel des cambrioleurs prend la fuite. Certains demeurent néanmoins , repèrent et détruisent la centrale (ce qui neutralise la sirène et empêche la diffusion de photos par MMS) et procèdent au cambriolage malgré tout. Cela est néanmoins rare.

Apposer le cas échéant des plaques signalétiques et « stickers » **récents** laissant croire à l'existence d'un dispositif d'alarme ou télésurveillance, chien... déployer des caméras factices à leds..... etc.

-La sécurité est un coût qu'il est très valable d'assumer mais aussi une discipline de comportement : En cas de sortie **brève ou prolongée** (si absence d'automaticité d'ouverture et fermeture) faire l'effort de sortir de son véhicule et de fermer le portail d'accès à sa résidence.

Portail ouvert et absence de véhicule stationné égale incitation au cambriolage

-Ne pas hésiter à laisser tout ou partie de son domicile éclairé, tout particulièrement en

début de soirée , ou la nuit, laissant croire à une présence, en cas d'absence temporaire ou prolongée . Notamment à l'automne aux changements d'horaires.

-Fermer à clef sa porte d'entrée y compris lorsque l'on est présent à son domicile (« home jacking »). Ne pas positionner les clefs donnant accès aux véhicules à proximité de la porte d'entrée sur la commode , la console , le vide poche...., visuellement et immédiatement accessibles.

-Les délais inhérents à un cambriolage sont courts, entre 5 et 15 minutes . Sont privilégiés les objets multi média peu lourds et onéreux, facilement transportables et revendables sur les sites commerciaux (ebay, le bon coin et autres..).

Sont privilégiés surtout le numéraire et les **bijoux, le métal précieux, l'or de ces dames.**

L'absence d'or implique à terme l'absence de vols. C'est à peu près aussi simple que cela. A chaque particulier de conserver si possible son or dans le coffre d' une banque , à ne le sortir que pour des occasions ciblées et particulières.

-Rares sont ceux et celles qui privilégient cette solution. Il est alors absolument essentiel de conserver son or, ses valeurs dans une cache qui ne soit pas la table de nuit , la chambre à coucher, la salle de bains, lesquelles seront systématiquement fouillées . Là encore mieux vaut renoncer à la commodité , à la facilité. Si la cache est **difficilement accessible** , peu pratique pour ce qui est de cacher et de retirer ses bijoux , on peut imaginer qu'elle pourra échapper aux cambrioleurs.

-Les démarcheurs et colporteurs en porte à porte peuvent être des délinquants en repérage ou prêts à commettre un acte délictueux en fonction des opportunités. Un vrai commercial cherchera à obtenir un rendez vous pour faire une démonstration relative au produit ou service qu'il cherche à vous vendre. Il cherchera à rencontrer les deux décisionnaires et très rarement un seul sous peine de ne pouvoir vendre ou vous voir vous rétracter au cours du délai légal. Vous pouvez exiger la production d'une carte professionnelle, d'une carte d'identité. **Ne faites jamais rentrer quiconque dans votre domicile lors d'un premier contact. JAMAIS.**

-Les personnes âgées sont les plus vulnérables. Une fois que le contact est pris , que la garde est baissée , que l'interlocuteur paraît sympathique , que la relation est nouée , elles ne se méfient plus ou moins. Le faux agent des eaux prétextant une fuite , le faux agent du gaz, le faux couvreur ayant repéré une prétendue fuite sur la toiture peut rentrer seul ou avec un complice. Pendant que l'un occupe le ou les victimes , le second fouille les chambres, cherche et trouve les éléments de valeur . Ils prétextent une urgence puis ressortent avec le produit de leur larcin.

-Les auteurs des faits peuvent être des locaux de tous âges comme des délinquants de passage , voir des équipes organisées et très mobiles. Les faits peuvent avoir lieu de jour comme de nuit. Cependant les vols en résidences principales ou secondaires se situent plus généralement en journée (matinée ou fin d'après midi et tombée de la nuit) en l'absence de leurs occupants. Les vols nocturnes concernent davantage les dépendances et locaux commerciaux.

- Enfin, à l'échelon municipal **la vidéo protection** est un moyen de dissuasion efficace qui facilite également grandement la résolution d'enquêtes en cas de commission d'actes délictueux. Déploiement d'un système permettant une protection 24H/24,

conservation des images et vidéos une dizaine de jours (enregistreur de données placé en un lieu sûr à la mairie) afin de faciliter les investigations judiciaires en cas de dépôt de plainte.

Cela peut faire l'objet d'une réflexion au sein d'un conseil , d'un bassin de population quelle qu'en soit la taille.

Elle ne nécessite pas de compétences particulières, elle ne nécessite pas de se doter d'une police municipale . Elle représente un coût d'acquisition certes , de mise en place et d'entretien mais elle peut s'avérer extrêmement utile et dissuasive.

ESCROQUERIE A LA CARTE PCS

Madame B 63 ans Mimeure

Manière d'opérer La victime met en vente trois manteaux (1500 euros l'ensemble) sur le bon coin. Le ou les auteurs la contactent pour les acheter par paiement sécurisé au moyen d'un compte Paypal. La victime n'en disposant pas , ils lui proposent d'en créer un et de l'authentifier par le versement d'une somme de 750 euros sous forme de trois coupons PCS de 250 euros, lesquels lui seront « remboursés » avec le règlement des trois manteaux . Elle reçoit par mail une interface Paypal qui ressemble à la vraie et est mise en confiance. Elle leur communique par mail les codes des trois coupons achetés et procède à l'envoi des vêtements en région lyonnaise . Paypal lui réclame ensuite une nouvelle somme de 2100 euros. La victime se rend compte que c'est une arnaque. Elle a perdu ses trois manteaux et 750 euros.

Une carte PCS est un outil de paiement, qui se présente comme une carte bancaire et qui possède d'ailleurs beaucoup de points communs avec une carte bleue telle que votre banque traditionnelle peut vous délivrer. Avec une carte PCS, il est à la fois possible de payer n'importe quel commerçant qui accepte les cartes bancaires et retirer de l'argent dans n'importe quel distributeur affilié au réseau Mastercard, c'est à dire quasiment tous les distributeurs d'argent.

Carte PCS mastercard

La principale différence entre une carte bleue venant de votre banque et une carte PCS est que cette dernière est reliée à aucun compte en banque et est donc totalement anonyme. Il est possible de l'acheter dans beaucoup de bureaux de tabac en France sans fournir la moindre identité.



de votre
n'est
dans
avoir à

C'est déjà un bel avantage pour qui veut rester discret dans le cadre d'opérations peu licites. Mais ce n'est pas le seul, car les cartes PCS se créditent par des coupons recharges PCS, elles aussi disponibles dans les bureaux de tabac. A la manière d'une carte cadeau ou d'une recharge téléphonique, un coupon recharge PCS est une carte créditée d'un certain montant (20€, 50€, 100€, 150€, 250€). Une carte PCS se recharge en entrant le code du coupon recharge. Cet aspect est pratique pour les honnêtes utilisateurs qui voient là un moyen d'avoir une carte de paiement dont le plafond est limité par le montant que l'on crédite via ces fameux coupons de recharge. Pas moyen d'être à découvert.

Mais c'est aussi un aspect très intéressant pour les escrocs. En effet, lors des correspondances avec leurs victimes, les escrocs demandent à leurs cibles d'acheter des coupons recharges et de leur envoyer les codes. De cette façon, les escrocs créditent leur propre carte PCS avec l'argent de leurs victimes. Cette opération étant anonyme et irréversible, il est impossible pour les victimes de se faire rembourser ou de retrouver les escrocs en question.

Une carte PCS peut donc être un bon outil de paiement pour les honnêtes utilisateurs mais est également un bon outil pour les escrocs afin de se faire envoyer de l'argent lors des arnaques sur internet. Notre meilleur

conseil est de fuir dès qu'une personne rencontrée sur internet vous demande de lui verser de l'argent via des coupons de recharge de carte PCS.

Il est assez compréhensible de n'avoir jamais à payer pour vendre quelque chose . En cas de doute s'abstenir ou demander conseil à une relation ou à un proche. Il est tout à fait normal de ne pas tout maîtriser, de ne pas tout savoir. On peut aussi ressentir de l'embarras à signifier son ignorance ou sa vulnérabilité.

Ne pas s'en ouvrir à un tiers , ne pas demander conseil peut profiter aux escrocs et être la source de profondes déconvenues et pertes financières .